

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN

**Excusés** : Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSSET, M. Sébastien LEMONNIER, M. Gilles MALICOT, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

**Absents** : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle DEGUETTE

**Date de convocation** : 12 janvier 2023

**Date d'affichage du procès-verbal** : 26 janvier 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

### Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 15/12/2022
- 2) Saint-Lô Agglo - proposition de nom pour le gymnase
- 3) Saint-Lô Agglo - proposition de nom pour une voie de la ZA Détourbe
- 4) Projet d'antenne-relais SFR-Bouygues aux Monts (Troisgots)
- 5) Finances - approbation des tarifs communaux 2023 (*modification*)
- 6) Finances - budget principal - décision modificative n°4
- 7) Finances - budget annexe *Condé Espace* - décision modificative n°1
- 8) RH - recours à un contrat d'apprentissage pour les services techniques
- 9) Décisions du Maire par délégation
- 10) Communications de la municipalité
- 11) Questions diverses
  - Saint-Lo Agglo - nouveau site internet sur le tourisme et la culture
  - Saint-Lô Agglo - élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Isabelle DEGUETTE est choisie comme secrétaire de séance.

M. le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : « *Rénovation du cinéma – approbation du marché de maîtrise d'œuvre* ». Le Conseil approuve à l'unanimité.

## 1- Approbation du PV du conseil municipal du 15/12/2022

Le Conseil municipal décide d'approuver le procès-verbal précité.

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 2- Rénovation du cinéma - approbation du marché de maîtrise d'œuvre

**Rapporteur : M. le Maire**

### 1) Besoins à satisfaire

La consultation a pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du cinéma dont l'enveloppe financière des travaux est fixée à 1 100 000 € HT. La prestation demandée comprend :

- La mission de base
  - ✓ Etudes d'avant-projet (APS et APD)
  - ✓ Etudes de projet (PRO et DCE)
  - ✓ Etudes d'exécution (EXE partiel)
  - ✓ Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
  - ✓ Examen de conformité-visa (VISA)
  - ✓ Direction de l'exécution des travaux (DET)
  - ✓ Assistance apportée lors des opérations de réception (AOR)
- La mission complémentaire OPC (ordonnancement, pilotage et coordination du chantier)

La consultation ne fait l'objet d'aucun allotissement.

### 2) Mode de passation du marché

Procédure choisie : procédure adaptée **restreinte** (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique)

La consultation s'est déroulée en deux temps :

- **1<sup>ère</sup> phase** :
  - appel à candidatures (dossier administratif et références à fournir)
  - sélection de 3 candidats par le jury
- **2<sup>ème</sup> phase** :
  - remise des offres par les 3 candidats
  - auditions des 3 candidats

- analyse des offres et choix du lauréat par le jury

Le jury était composé de 7 personnes : 4 élus, 2 agents (DGS et DST) et un architecte conseil du CAUE.

Critères de sélection des candidatures (1<sup>ère</sup> phase) :

1. Références produites (70 %)
2. Pertinence de l'équipe et des moyens matériels affectés au projet (30 %)

Critères de jugement des offres (2<sup>nde</sup> phase) :

1. Forfait de rémunération (60 %)
2. Compréhension des attentes et intérêt pour le projet (40 %)

Publicité légale :

- La Manche Libre (50) : avis envoyé le 05/10/2022 et paru le 15/10/2022
- Profil acheteur : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

Date limite de réception des candidatures (1<sup>ère</sup> phase) : 14/11/2022 à 12h00

Date limite de réception des offres (2<sup>nde</sup> phase) : 09/01/2023 à 12h00

Nombre de plis déposés : 15

Choix du jury : **ATELIER L2** (Rennes) pour **115 153 € HT**, soit un taux de rémunération de 10,47 %.

L'exposé appelle les questions et commentaires ci-après :

- Mme Annick ALIX-FAUDEMÉR voudrait avoir une idée du calendrier à venir. M. Eric CAUVIN répond que le chantier pourrait commencer en septembre 2023 pour 8 à 10 mois de travaux (par sécurité, il est préférable de compter 1 an). La difficulté de l'opération résidera dans le fait que le chantier se déroulera en site occupé (les locaux de la mairie resteront ouverts ainsi que la salle des fêtes). Cela pose la question de la mise en sécurité des agents et des usagers, mais également des passants sur la Place Auguste Grandin ou encore du personnel intervenant sur le chantier.
- Mme Esther BEUVE suggère de faire une petite cérémonie d'adieu à l'ancien cinéma avant le chantier. Les élus abondent en ce sens et évoquent aussi l'idée de mettre en avant le vieux projecteur conservé dans la salle de projection et qui, de l'avis des élus, devrait retrouver une place dans le futur cinéma.
- Mme Annick ALIX-FAUDEMÉR demande que la mairie puisse réfléchir à une solution de repli pour la projection de films durant le chantier. Il est répondu que la question sera étudiée.

**Le Conseil Municipal décide de :**

- Approuver le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du cinéma avec le cabinet ATELIER L2 d'un montant de 115 153 € HT, soit un taux de rémunération de 10,47 % de l'enveloppe financière des travaux fixée à 1 100 000 € HT ;
- Autoriser le Maire à signer le marché, ainsi que tous avenants y afférents.

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### 3- Saint-Lô Agglo - proposition de nom pour le gymnase

#### **Rapporteur : M. le Maire**

A l'occasion du dernier conseil municipal du 15/12/2022, la question d'attribuer un nom au nouveau gymnase de Condé-sur-Vire, de compétence communautaire, a été soulevée. Saint-Lô Agglo, consultée sur le sujet, a indiqué qu'elle ne voyait aucun inconvénient à ce que la commune lui fasse une proposition.

L'exposé appelle les suggestions ci-après :

- M. Cyril PANIEL suggère de remplacer « gymnase » par « complexe sportif » qui reflète davantage, selon lui, la mixité des usages que permet désormais l'équipement.
- Mme Catherine COQUELIN propose le nom de Maxime Gohier, champion du Monde condéen de kayak-polo. M. Eric CAUVIN évoque, de son côté, le nom de Stéphane Lemarchand, ancien joueur de foot professionnel, originaire de Condé-sur-Vire.
- Mme Esther BEUVE demande si l'on ne peut pas consulter les présidents de clubs ainsi que les enfants du CME. Une consultation de la population est aussi évoquée.

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **Organiser un sondage auprès de la population (en y comprenant les clubs sportifs et le CME) en demandant de se prononcer sur les propositions suivantes :**
  - **Complexe sportif Maxime Gohier**
  - **Complexe sportif Stéphane Lemarchand**
  - **Complexe sportif de Condé-sur-Vire**
  - **Complexe sportif du Val de Vire**
  - **Autre : .....**
- **Le sondage sera diffusé sous forme papier via le Condé Infos et par voie électronique. Les personnes dont le nom est proposé devront être consultées au préalable.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### 4- Saint-Lô Agglo - proposition de nom pour une voie de la ZA Détourbe

**Rapporteur : M. le Maire**

Saint-Lô Agglo souhaite donner un nom à une voie située en bordure de la ZA Détourbe qui dessert notamment les entreprises Lafosse, Filtres Guérin et Renault. Elle demande à la commune si elle a une suggestion à faire.



Proposition de la Municipalité : « rue des Feugrets », du nom du lieudit voisin.

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **Proposer à Saint-Lô Agglo le nom de « rue des Feugrets » à la voie bordant la ZA Détourbe d'intérêt communautaire comme indiqué sur le plan ci-dessus.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### 5- Projet d'antenne-relais Bouygues-SFR aux Monts (Troisgots)

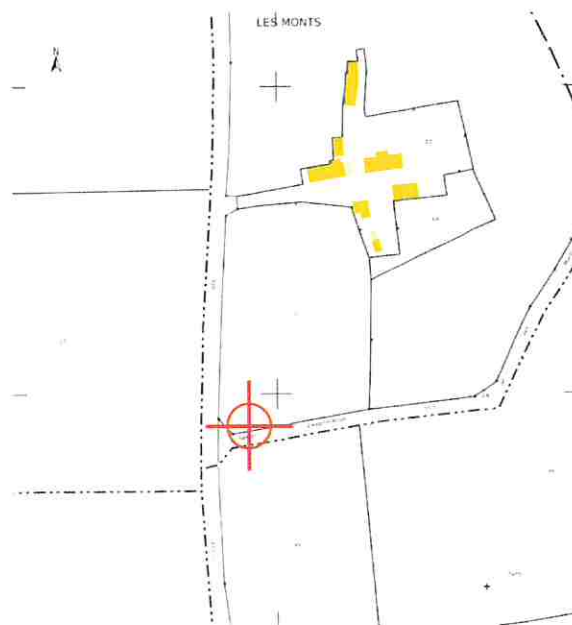
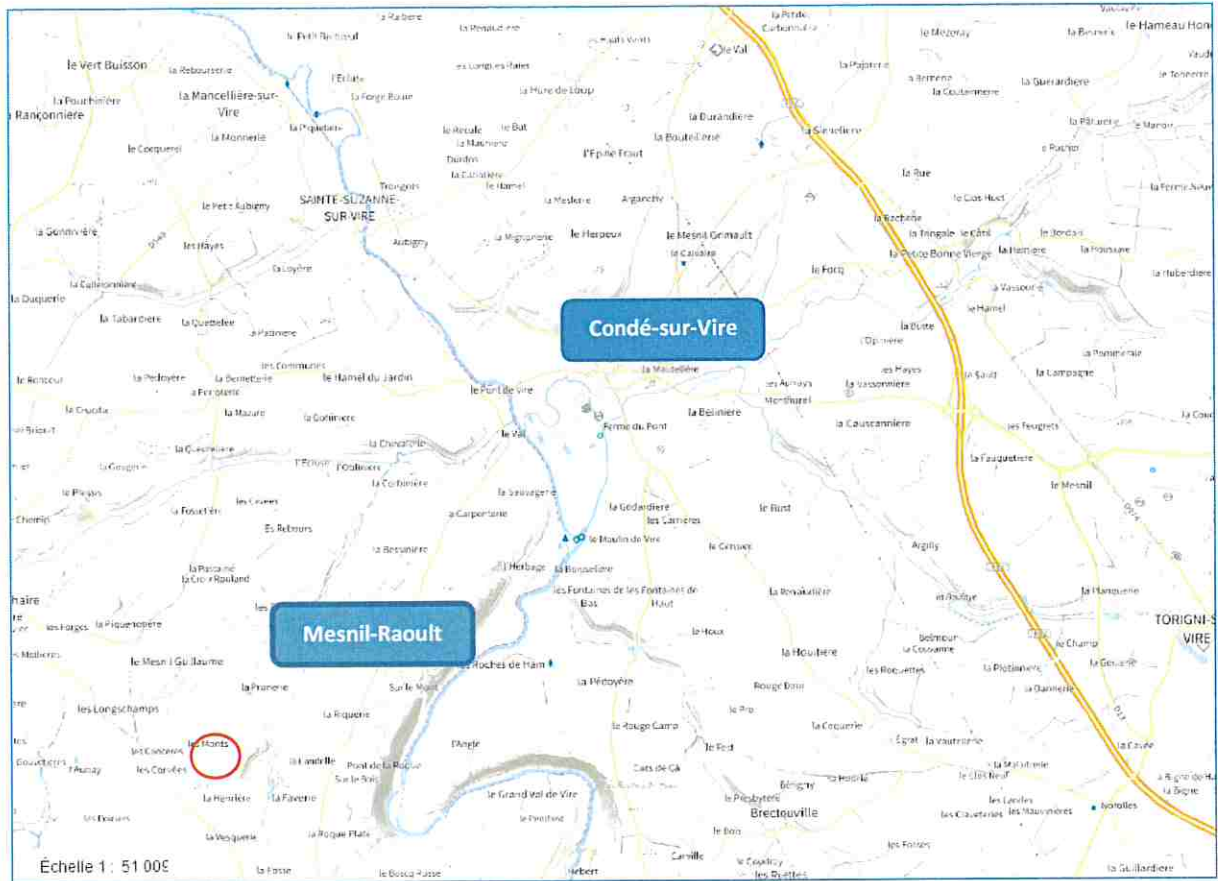
**Rapporteur : M. le Maire**

Afin de répondre à ses obligations de couverture numérique du territoire, l'opérateur téléphonique Bouygues Telecom, associé à SFR, a le projet de créer une nouvelle antenne relais mutualisée sur la commune, au lieudit Les Monts à Troisgots.

Caractéristiques techniques

- pylône équipé de 2 antennes
- local technique au pied du pylône

- hauteur maximale (antenne incluse) : 28,47 m
- emprise au sol < 20 m<sup>2</sup>





## 6- Finances - approbation des tarifs communaux 2023 (modification)

**Rapporteur : M. Emmanuel JAMARD**

Par délibération n°2022-083 du 15/12/2022, les tarifs communaux ont été approuvés pour 2023. Il convient d'y apporter dès maintenant une modification pour corriger certains tarifs de la salle Condé Espace. Les Pack son et Pack lumière s'avèrent insuffisants par rapport au travail de montage nécessaire et à l'amortissement des matériels concernés. Il est donc proposé de revoir à la hausse ces deux lignes de tarif pour 2023 comme suit :

### **Avant**

	Tous publics	Associations commune
Pack son (par jour)	150 €	75 €
Pack lumière (par jour)	150 €	75 €

### **Après**

	Tous publics	Associations commune
Pack son (par jour)      sauf réunions ou AG = 100 € / 50 €	200 €	100 €
Pack lumière (par jour)      sauf réunions ou AG = 150 € / 75 €	350 €	175 €

**Le Conseil Municipal décide de :**

- Approuver la modification des tarifs de la salle Condé espace comme indiqué ci-dessus pour une entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 7- Finances - budget principal - décision modificative n°4

**Rapporteur : M. Emmanuel JAMARD**

Réglementairement, les décisions modificatives budgétaires peuvent être votées jusqu'au 21 janvier de l'année suivante. Il est proposé de modifier le budget principal 2022 pour le motif suivant :

- Insuffisance de crédits pour payer une échéance d'emprunt (7 500 €)
  - Le nouvel emprunt de 800 000 € réalisé à l'été 2022 n'a pas été suffisamment pris en compte dans les prévisions budgétaires votées en mars.
  - Il est proposé de prélever les crédits nécessaires à l'article 2031 (frais d'études) qui n'ont pas été exécutés, correspondant à l'étude de maîtrise d'œuvre de la rénovation du cinéma.

**Le Conseil Municipal décide de :**

- Approuver la décision modificative n°4 du budget principal 2022 comme suit :



Section d'investissement		BP 2022	DM 4		Observations
			Dépenses	Recettes	
1641/16 - 0 -	Emprunts en cours	300 000	7 500		échéances d'emprunt étude de maîtrise d'œuvre du cinéma non réalisée
2031/20 - 8 -	Frais d'études	50 000	-7 500		
			0	0	

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 8- Finances - budget annexe *Condé Espace* - décision modificative n°1

### Rapporteur : M. Emmanuel JAMARD

Réglementairement, les décisions modificatives budgétaires peuvent être votées jusqu'au 21 janvier de l'année suivante. Il est nécessaire de modifier les prévisions du budget annexe *Condé Espace* 2022 pour le motif suivant :

- Insuffisance de crédits pour payer une facture d'électricité (24 200 €)
  - Cette augmentation est compensée par des recettes complémentaires de fonctionnement.

L'exposé appelle les précisions et commentaires ci-après :

- ✓ M. Emmanuel JAMARD informe que le prix du Kwh électrique a explosé entre octobre et décembre 2022.
- ✓ M. Alain EUDES fait observer que cette hausse significative aura indubitablement un impact sur le budget annexe de Condé Espace, déjà déficitaire par nature.
- ✓ M. Emmanuel JAMARD informe néanmoins d'une bonne nouvelle en ce qui concerne les recettes qui sont plus importantes que prévu. Elles permettent de compenser le coût des énergies.
- ✓ Mme Isabelle DEGUETTE fait une remarque concernant le fait que certains bâtiments de la commune restent allumés la nuit.
- ✓ M. Cyril PANIEL suggère de poser des panneaux solaires en autoconsommation sur la salle Condé Espace. M. Emmanuel JAMARD répond que l'idée est séduisante, mais qu'elle se heurte au mode de fonctionnement de la salle où les besoins énergétiques se concentrent au moment des locations, c'est-à-dire le soir ou la nuit.
- ✓ M. le Maire évoque la mise en place par le Gouvernement d'un « fonds vert » doté de 2 milliards €, qui a pour objet de financer des travaux énergétiques dans les bâtiments publics. La commune pourra déposer un dossier pour ses projets de rénovation de bâtiment.

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe *Condé Espace* 2022 comme suit :**

Section de fonctionnement		BP 2022	DM 4		Observations
			Dépenses	Recettes	
60612/011	Energie - électricité	20 000	24 200		facture d'électricité
7083/70	Locations diverses	0		11 261	pack son & lumière, mobilier
70878/70	Locations par d'autres redevables	0		6 306	forfait ménage, SSIAP
7788/77	Produits exceptionnels divers	0		6 633	excédent de TVA
			24 200	24 200	

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 9- RH - recours à un contrat d'apprentissage pour les services techniques

### Rapporteur : M. le Maire et Mme Martine SAVARY

En remplacement du précédent apprenti parti pour d'autres missions, la commune a recruté le 01/09/2022 (durée de 2 ans) un nouvel apprenti au service espaces verts : Mattéo MAUGER (16 ans) résidant à Troisgots, en préparation du CAPA jardinier paysagiste au CFA de Coutances. Son tuteur est Anthony SIMON, référent *espaces verts* à la commune.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du travail,

VU la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

VU l'avis favorable donné par le Comité technique du Centre de Gestion en sa séance du 17/11/2022,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

### Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le recours au contrat d'apprentissage ;

- Conclure dès le 01/09/2022 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Services techniques	1	CAPA Jardinier paysagiste	2 ans

- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- Autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 10- Décisions du Maire par délégation

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
Décis-2023-01	19/01/2023	commande publique	Achat d'un poste informatique bureau des adjoints	1 018,80 €
Décis-2023-02	19/01/2023	commande publique	Achat d'une autolaveuse pour gymnase	11 373,22 €
Décis-2023-03	19/01/2023	domaine et patrimoine	Achat d'une clôture le long de la voie douce RD53	4 485,24 €
Décis-2023-04	19/01/2023	domaine et patrimoine	Maintenance du rideau métallique aux ateliers municipaux	2 856,00 €

## 11- Communications de la Municipalité

- **Nathalie LECLER :**
  - **Grève aux écoles (aujourd'hui) :** 5 enseignants de l'école élémentaire et 2 enseignants de l'école maternelle étaient absents. L'accueil des élèves a été assuré par le personnel communal (agents périscolaires et ATSEM).
  - **Festival de la soupe (RPI) :** vendredi 20/01/2023 (salle des fêtes de Mesnil-Raoult).
  - **Remise des badges CME à l'occasion des vœux à la population :** une réussite !
- **Sylvie GAUTIER :**
  - **Médiathèque :** l'imprimante 3D est en service. Fabrice Martié, chargé de l'animation des ateliers, a réalisé dernièrement des productions de grande qualité, qui ont servi par exemple pour l'expo « Harry Potter ».
- **Éric CAUVIN :**
  - **Vœux du Maire (13/01/2023) :** l'agent Patricia Lepainteur remercie les élus qui l'ont aidé pour la mise en place du pot.
  - **Vœux du Maire au personnel :** vendredi 27/01 (19h30)

▪ **Alain EUDES :**

- **Travaux rue du Focq :** à cause de la météo défavorable, l'enrobé n'a pu être fait la semaine dernière.
- **Chantier STEP :** la bascule interviendra courant février/mars 2023. Les travaux du réseau de transfert perturbent actuellement la circulation sur la RD 53 (route coupée les 18, 19 et 20 janvier). A l'occasion des travaux de raccordement électrique de la STEP du 23 au 31 janvier, de nouvelles perturbations sont à prévoir sur la RD 53 (alternat mis en place).
- **Travaux rue de St-Jean (eaux pluviales) :** ils interviendront à partir de février, sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Lô Agglo.
- **Projet d'un vélo-duc (chemin de halage) sous la RD 53 :** actuellement à l'étude par le Département de la Manche.

▪ **Pierrette POUSSET :**

- **CCAS :** forte activité depuis l'annonce de nombreuses aides du Gouvernement sur la précarité énergétique. Les habitants perdus dans le dédale des aides s'en remettent au CCAS pour obtenir des réponses.
- **La Mautelière :** nombreux turn-over au niveau des résidents. Les services techniques sont à pied d'œuvre pour le rafraîchissement des logements.
- **La Mautelière :** galette des rois le 26/01

**12- Questions diverses**

1) **Saint-Lô Agglo - nouveau site internet sur le tourisme et la culture**

Un support de présentation est distribué aux élus.

2) **Saint-Lô Agglo - élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPi)**

L'étude porte sur 3 familles de publicités : publicité, pré-enseigne et enseigne. Elle vise à élaborer un règlement local qui pourra préciser et durcir, le cas échéant, les dispositions du règlement national de publicité (RNP).

3) **Des nouvelles du rond-point Elvir ? (Catherine COQUELIN)**

M. le Maire répond qu'une réunion est programmée en mairie le 24/01 avec Elvir et le Département de la Manche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance,  
Isabelle DEGUETTE



Le Maire,  
Laurent PIEN

